



COUR DE CASSATION



Petit-déjeuner Droit immobilier

La Cour de cassation et le SERDEAUT animent

un « petit-déjeuner débat » organisé par

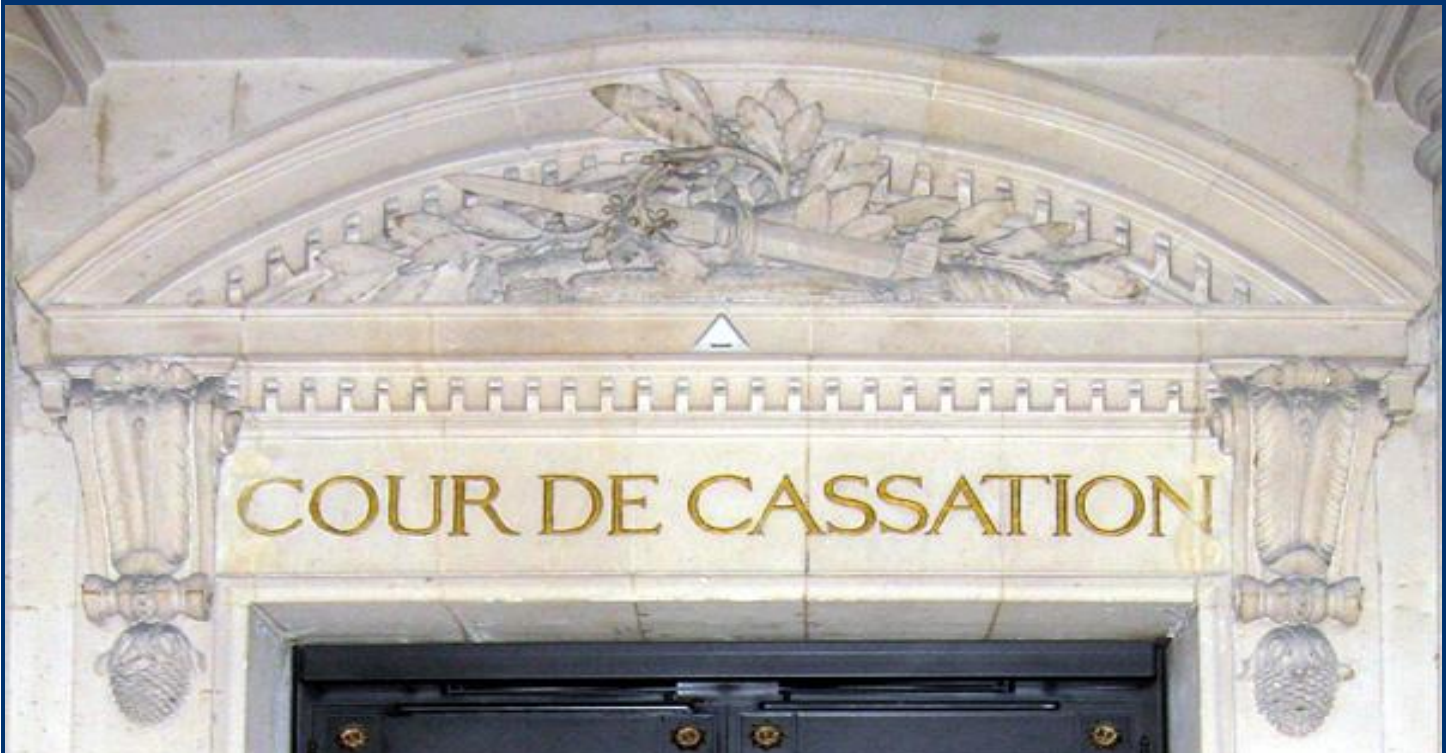
le Master 2 Construction Urbanisme Contrats

le mercredi 17 juin de 8 h 30 à 13 h

(Appartement décanal pour le petit-déjeuner et amphithéâtre III pour le débat)

Thèmes abordés :

- La sanction des clauses contraires au statut du bail commercial depuis la Loi Pinel
- Les contours de la voie de fait : de la décision Bergoend à l'arrêt du 11 mars 2015 (3^e.Civ)
- Le droit de préemption depuis les Lois « ALUR » et Pinel



Présidé par :

- Franck Terrier, Président de la 3^e Chambre civile de la Cour de cassation
- Norbert Foulquier, Professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Intervenants :

- Rozen Noguellou, Professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- Jean-Luc Tixier, Avocat associé chez CMS Francis Lefebvre et Docteur en droit privé

Manifestation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription : par courriel en indiquant vos nom, prénom et qualité à serdeaut@univ-paris1.fr